

Par e-mail : <https://www.lalibre.be/planete/environnement/2024/05/03/la-belgique-adopte-son-code-minier-pour-les-fonds-marins-cela-aurait-ete-mieux-qu'il-ny-ait-pas-de-loi-du-tout-XRQ3MO2YSZBQHIKWFKMH7ZX3T4/>

# La Belgique adopte son Code minier pour les fonds marins : "cela aurait été mieux qu'il n'y ait pas de loi du tout"

**L'objectif est de "garantir que toute exploitation minière des fonds marins soit effectuée de manière responsable", selon le gouvernement fédéral.**

[Sophie Devillers](#) Journaliste service Planète

- Publié le 03-05-2024

La Chambre a approuvé jeudi soir [un cadre juridique](#) pour l'exploitation minière des fonds marins. Le ministre de la Mer du Nord Paul Van Tigchelt (Open VLD) et le ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne (PS) assurent vouloir ainsi garantir que d'éventuelles activités futures ne nuisent pas à l'écosystème marin. En effet, au fond des océans, on trouve des nodules polymétalliques qui contiennent entre autres du cuivre, du nickel, du cobalt ou du manganèse.

Ces minéraux peuvent être extraits grâce à l'exploitation minière des fonds marins. [Une filiale de la société belge de dragage Deme](#) mène déjà des recherches à ce sujet. Selon les deux ministres, *"il existe déjà une forte demande pour les métaux des fonds marins dans le cadre de la transition numérique et énergétique. D'un autre côté, cette exploitation pourrait avoir un impact significatif sur l'environnement marin et le climat. Des études scientifiques supplémentaires sont encore nécessaires pour évaluer correctement ce risque, car les grands fonds marins contiennent des écosystèmes et une biodiversité uniques et fragiles qui doivent être protégés"*.

## **Des normes strictes à respecter**

Un nouveau cadre juridique est désormais prévu. *"Bien sûr, cela aurait été mieux qu'il n'y a pas de loi du tout (car pas de volonté d'exploitation de fonds marins, Ndlr), réagit Sarah Vanden Eede, chargée des politiques océan au WWF et qui a travaillé avec le gouvernement sur cette loi. Mais il y avait déjà une vieille loi (2013), donc autant essayer d'avoir une bonne loi, adaptée au contexte actuel. Cette loi ne permet pas en tant que tel le deep sea mining. Elle donne un cadre. Le gouvernement peut dire oui, non ou peut-être à la possibilité de "patronner" un projet."* Selon le texte, l'activité devra respecter des normes environnementales strictes afin qu'"aucun dommage inacceptable" ne soit causé à l'écosystème marin. Les firmes qui souhaitent se lancer dans cette activité devront obtenir un "certificat de sponsor" en adhérant aux normes. Ceci est accordé par le gouvernement, mais après consultation du grand public. Si les normes ne sont pas respectées, le

gouvernement peut suspendre ou révoquer le certificat. *"Les détails des standards environnementaux ne seront connus que lors de la publication de l'arrêté royal, précise Sarah Vanden Eede. Nous devons donc être vigilants. Mais je n'ai aucune indication à ce stade pour douter du fait qu'ils seront stricts."*

*"Ce code minier belge est restrictif",* salue de son côté Laurie Pazienza, porte-parole du [Collectif Look Down](#). *Cependant le Collectif appelle toujours (à l'instar du WWF, Ndlr) le gouvernement belge à rejoindre le moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins, comme la science le suggère. La science en sait encore très peu sur les fonds marins et les impacts d'une telle activité minière sur ces fonds. La crise climatique nous oblige, nous ne pouvons pas perdre l'océan comme puit de carbone et donc comme allié majeur."* La militante environnementale souligne que ce Code minier belge n'a pas de valeur tant qu'un Code minier n'a pas été adopté au niveau international par l'Autorité internationale des fonds marins, sous l'égide de l'Onu. Le Code est toujours en négociation et sera le résultat d'un compromis entre tous les pays. La loi belge devra donc peut-être être révisée pour correspondre à ce cadre, ajoute Sarah Vanden Eede